

La Provence - jeudi 29 juin 2023

Martigues

ARRÊT TEMPORAIRE DE L'ACIERIE NOTIFIÉ À ARCELORMITTAL À FOS
**Pierre Dharréville : "On ne doit pas perdre sa
vie à la gagner"**

P.S.



/ PHOTO ARCHIVES

Après l'ordre de mettre à l'arrêt l'aciérie d'Arcelor en raison de niveaux d'exposition trop élevés des salariés à des produits toxiques et poussières, le député Pierre Dharréville réclame "des dispositions fortes pour des conditions de travail respectueuses de la santé".

Il a été de ceux au combat depuis longtemps sur la santé au travail. Pierre Dharréville (PCF) a été notamment l'auteur d'un rapport parlementaire sur les maladies et pathologies professionnelles dans l'industrie en 2018, pointant "des politiques insuffisamment tournées vers la prévention et les moyens à déployer pour viser l'élimination des maladies professionnelles".

Le député de la XIII^e circonscription est monté à nouveau au créneau, dans la tourmente d'ArcelorMittal, sommé par l'inspection du travail d'arrêter ses installations de l'aciérie à Fos-sur-Mer, en exigeant des mesures de protection des salariés contre des émissions toxiques et les poussières (*La Provence* du 26 et 28 juin). " *Cette décision réaffirme concrètement une chose simple et indiscutable : on ne doit pas perdre sa vie à la gagner. On ne transige pas avec la santé des salariés, c'est une règle absolue, pointe Pierre Dharréville. Un bilan sanitaire doit être fait et l'ensemble des salariés ayant possiblement été exposés doivent pouvoir être accompagnés. Des dispositions fortes doivent être prises et des travaux engagés de toute urgence pour des conditions de travail respectueuses de la santé dans l'aciérie.*"

"Il doit y avoir un avant et un après cette décision. Les propriétaires doivent assumer pleinement leurs responsabilités pour construire l'avenir de la production d'acier à Fos en commençant une nouvelle ère pour les salariés, pour les habitantes et les habitants et pour la planète. Puissent les investissements déjà annoncés ouvrir une voie", implore le député, appelant à "la tenue d'une table ronde regroupant l'ensemble des parties prenantes, à commencer par les représentants des salariés".